

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 78/195 DU 11 MARS 1978

Confirment Monsieur KOUKA-MBEMBA Daniel
Médecin de 10ème échelon en qualité de
Directeur de la Maternité Blanche-GOMEZ.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE, DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;
Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant
réorganisation du Secrétariat Général à la Santé ;

Vu la décision du Comité Militaire du parti dans sa réunion
du 9 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur KOUKA-MBEMBA Daniel, Médecin de 10ème échelon
est confirmé dans les fonctions de Directeur de la Maternité Blanche-
GOMEZ.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

COMMANDANT Abel-Durand MITSONTSA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-